



Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) : information aux familles

publié le 12/10/2019

Descriptif :

consignes officielles, à destination des familles, sur la conduite à tenir en cas d'événement majeur

Comme dans tous les établissements scolaires, un Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) est en place au collège Louis Merle.

En cas d'événement majeur (tempête, intrusion, incendie, etc.), des procédures de mise en sureté sont prévues, chacune en fonction de l'événement : confinement ou évacuation.

Plusieurs exercices, dont certains avec les pompiers ou la gendarmerie, auront lieu dans l'année pour que les élèves et les personnels s'entraînent à ces procédures. Le prochain exercice aura lieu avant les vacances de la Toussaint.

Vous trouverez en pièce jointe les consignes officielles sur la conduite à tenir, pour vous en tant que parents, en cas d'événement majeur.

Je vous remercie de bien vouloir en prendre connaissance, et reste à votre disposition pour toute question.

Raphaëlle Couvreur-Beaudoin
La Principale

Document joint

 [ppms_fiche_reflexes_parents_d_eleves](#) (PDF de 273.5 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.